ACCA

La diane d'Herbeys

INTERNET:

WWW.ACCADIANEDHERBEYS.COM

MAIL:

HERBEYSACCADIANE@GMX.FR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VENDREDI 24 JUIN 2022

PROGRAMME

- INFORMATION DU PRÉSIDENT
- RÉALISATION PLAN DE CHASSE 2021
- RAPPORT MORAL et FINANCIER
- PRIX DES CARTES 2022/2023
- ORGANISATION DE MANIFESTATIONS
- RÈGLEMENT INTÉRIEUR (RIC)
- FORMATION SÉCURITÉ OBLIGATOIRE
- PROTECHT HUNT/ LAND SHARE
- SITE INTERNET de l'ACCA
- SIA

ACCA

La diane d'Herbeys

PRÉLEVEMENT SAISON 2021/2022

PÉLÈVEMENTS SANGLIERS 2021/2022			
	Date du tir	Sexe	Poids KG
1	28/07/2021	Male	30
2	28/07/2021	Femelle	40
3	12/09/2021	Femelle	15
4	12/09/2021	Femelle	18
5	12/09/2021	Femelle	16
6	12/09/2021	Male	45
7	12/09/2021	Male	43
8	12/09/2021	Male	40
9	12/09/2021	Male	50
10	12/09/2021	Femelle	42
11	12/09/2021	Femelle	17
12	12/09/2021	Femelle	17
13	16/09/2021	Femelle	17
14	16/09/2021	Male	18
15	26/09/2021	Male	55
16	26/09/2021	Male	55
17	02/10/2021	Femelle	52
18	24/10/2021	Male	35
19	24/10/2021	Male	60
20	06/11/2021	Femelle	37
21	07/11/2021	Male	38
22	07/11/2021	Male	70
23	07/11/2021	Male	20
24	07/11/2021	Femelle	72
25	11/11/2021	Male	40
26	11/11/2021	Femelle	39
27	11/11/2021	Male	41
28	13/11/2021	Male	39
29	13/11/2021	Male	40
30	13/11/2021	Femelle	38
31	13/11/2021	Male	41
32	20/11/2021	Male	32
33	20/11/2021	Femelle	31
34	25/11/2021	Male	90
35	04/12/2021	Male	32
36	04/12/2021	Male	31
37	02/01/2022	Male	38

Montant des dégâts par UG

Saison 2021/2022

Dossiers ouverts du 01/07/2021 au 08/04/2022

	MONTANT PAYE (montant des dégâts + frais d'expertise)	MONTANT SIMULE (montant payé + estimation du montant pour les dossiers en cours + estimation des frais d'expertise
UG 01	28 750,58	60 901,11
UG 02	3 716,07	8 008,72
UG 03	10 239,94	61 364,96
UG 04	19 036,90	26 720,66
UG 05	21 575,46	43 244,91
UG 06	19 700,87	29 666,26
UG 07	695,78	780,89
UG 08	8 093,43	9 840,78
UG 09	5 083,25	6 071,80
UG 10	18 188,89	22 654,98
UG 12	12 717,61	14 684,67
UG 13	5 670,95	6 467,82
UG 14	7 515,44	10 978,59
UG 15	8 907,97	14 310,26
UG 16	2 915,59	4 281,93
UG 17	7 748,98	9 094,04
UG 18	11 862,99	14 917,73
UG 19	4 493,66	7 687,01
UG 20	6 998,16	9 214,23
UG 21	18 237,10	21 612,34
UG 22	22 400,73	33 637,39
UG 23	1 137,47	1 102,50
UG 25	23 170,86	34 505,14
UG 26	35 760,14	48 034,17
UG 27	22 511,10	25 046,09
TOTAL	327 129,92	682093.00

Montant des dégâts par UG Saison 2021/2022

Dossiers ouverts du 01/07/2021 au 08/04/2022

montant des dégâts par commune UG26 (3eme montant dégât en Isère)	
BRIE ET ANGONNES	0
CHAMPAGNIER	0
HERBEYS	10 422,23
JARRIE	6 470,66
MURIANETTE	1 082,31
ST MARTIN D'URIAGE	0
VAULNAVEYS LE BAS	9 649,58
VAULNAVEYS LE HAUT	2 025,77
VIZILLE	3 770,45
Total	33 421,00

Projection fin de saison des dossiers ouverts

48 034,00 €

HERBEYS:10422€

GAEC D'ALLICOUD : 2 DOSSIERS

GAEC DU THICAUD : 7 DOSSIERS

GAEC JARDIN DES EPICES : 12 DOSSIERS

Date d'ouverture dossier	N° DOSSIER	EXPLOITANT	Culture	Surface	ETAT DOSSIER
08/07/2021	6 784	G.A.E.C. : D'ALLICOUD	BLE TENDRE BIOLOGIQUE	1,9	Dossier payé
08/07/2021	6 784	G.A.E.C. : D'ALLICOUD	BLE DUR BIOLOGIQUE	0,45	Dossier payé
19/07/2021	6 799	G.A.E.C. : DU THICAUD	METEIL BIO	0,17	Dossier payé
19/07/2021	6 799	G.A.E.C. : DU THICAUD	METEIL BIO	0,69	Dossier payé
19/07/2021	6 799	G.A.E.C. : DU THICAUD	METEIL BIO	0,53	Dossier payé
07/09/2021	6 898	GAEC : LES JARDINS EPICES TOUT	Salade Batavia	0	Dossier payé
07/09/2021	6 898	GAEC : LES JARDINS EPICES TOUT	Scarole	0	Dossier payé
07/09/2021	6 898	GAEC : LES JARDINS EPICES TOUT	FENOUIL	0	Dossier payé
07/09/2021	6 898	GAEC : LES JARDINS EPICES TOUT	COMCOMBRE	0	Dossier payé
07/09/2021	6 898	GAEC : LES JARDINS EPICES TOUT	BREDE MAFANE	0	Dossier payé
20/09/2021	6 944	GAEC : LES JARDINS EPICES TOUT	MESCLUN	0	Dossier payé
20/09/2021	6 944	GAEC : LES JARDINS EPICES TOUT	MELON	0	Dossier payé
20/09/2021	6 944	GAEC : LES JARDINS EPICES TOUT	PASTEQUE	0	Dossier payé
20/09/2021	6 944	GAEC : LES JARDINS EPICES TOUT	PATATE DOUCE	0	Dossier payé
01/10/2021	6 988	GAEC : LES JARDINS EPICES TOUT	TOURNESOL BIOLOGIQUE	0,12	Dossier payé
01/10/2021	6 988	GAEC : LES JARDINS EPICES TOUT	SARASIN BIO	0,08	Dossier payé
01/10/2021	6 989	GAEC : LES JARDINS EPICES TOUT	Moha	0,13	Dossier payé
22/02/2022	7 167	G.A.E.C. : DU THICAUD	Prairie permanente (montagne)	0,22	Expertise définitive
22/02/2022	7 167	G.A.E.C. : DU THICAUD	Prairie permanente (montagne)	0,75	Expertise définitive
22/02/2022	7 167	G.A.E.C. : DU THICAUD	Prairie permanente (montagne)	0,4	Expertise définitive

PRÉLEVEMENT CHEVREUIL
SAISON 2021/2022

PÉLÈVEMENTS CHEVREUILS SAISON 2021/2022				
Date du tir	N° de bracelet	Sexe	Age	Poids
23/10/2021	1 646	Femelle	jeune	14kg
06/11/2021	1647	Male	Adulte	24kg
24/10/2021	1648	Male	Adulte	22kg
19/09/2021	1649	Male	Adulte	24kg
29/01/2021	1650	Femelle	Adulte	20,5kg
15/01/2022	1652	Male	Adulte	28kg
27/01/2022	1653	Femelle	Adulte	21,3kg
29/01/2022	1654	Male	jeune	14,6kg

ACCA

La diane d'Herbeys

LÂCHER DE GIBIERS 2022

40 FAISANS

Le .09.2022 : 10 faisans

Le .09.2022 : 10 faisans

Le .10.2022 : 10 faisans

Le .10.2022 : 10 faisans

RAPPORT MORAL ET FINANCIER

RAPPORT FINANCIER

	BILAN SAISON 2021/2022		
Date	LIBELLÉ	RECETTES	DEPENSES
	Report solde saison 2020/2021	6 658,37 €	
18/05/2021	Fact, FDCI VBRA136Taxe de territoire + bracelets		660,48 €
31/08/2021	Achat matériels FDCI (VD129+VD229)		72,00 €
01/07/2021	Assurance Groupama		235,01 €
17/03/2021	Site internet WIX F.903845553		126,00 €
	Achat piles (Pierre)		27,00 €
20/04/2021	Gibis 38 Chatte facture faisans		812,50 €
07/12/2021	Cotisation indivi		500,00 €
20/12/2021	Rembousement fond de caisse		100,00 €
15/04/2022	Achat maïs Valentin		142,00 €
19/04/2022	Coquet (sel,goudron)		53,50 €
27/08/2021	Cotisations saison 2021/2022	2 880,00 €	
12/11/2021	Subvention mairie 2021	200,00 €	
02/12/2021	Repas préparation des boudins		71,77 €
04/06/2021	Appéritif AG		46,48 €
	Cartes jounalières	30,00 €	
	Bénéfice jounée boudins	1 302,00 €	
	TOTAUX	11 070,37 €	2 846,74 €
	Solde compte au 01/06/2021	8 223,63 €	
	Epargne compte livret au 31/12/2021	3 147,84 €	
01/06/2022	AVOIR TOTAL ACCA au 01/06/2022	11 371,47 €	

SAISON 2022/2023

OUVERTURE GÉNÉRALE

-Dimanche 11 septembre 2022
à 7 heures

FERMETURE ACCA

-Dimanche 08 janvier 2023
à18 heures
-Sangliers 29 janvier 2023

REMISE DES CARTES

- *jeudi 8 septembre à 18h*

- **Présentation OBLIGATOIRE de la validation et de l'assurance pour l'obtention de la carte**

- **Charte de sécurité à rapporter remplie et signée.**

PRIX DES CARTES 2022

-Sociétaire résident : 90€

-Sociétaire non résident: 180€

-Sociétaire + 80ans : carte gratuite

-Carte journalière : 10e

-Si vous avez participé à différentes corvées un abattement de 20€ vous sera appliqué

RAPPEL

VOUS ENGAGEZ VOTRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE NON RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

CHARTE D'ENGAGEMENT RELATIVE A LA SÉCURITÉ

Document à remettre obligatoirement le jour de la remise de votre carte.

Je soussigné Mr ..... certifie avoir pris connaissance du document « règlements de chasse et règles intérieures » applicable sur le territoire de L'ACCA de REVEL pour la saison de chasse 2020/2021, et je m'engage à m'y conformer en toute circonstance.

Je reconnais expressément que ce document ma été adressé à mon adresse Email le 04/09/2020 et qu' il est également à ma disposition en version téléchargeable et imprimable via le site internet de l'ACCA de Revel, « www.accarevelbelledonne.com ».

En outre, je prends l'engagement de me soumettre scrupuleusement aux consignes de sécurité particulières qui me seront données oralement avant chaque partie de chasse par les responsables de battue.
Je certifie avoir souscrit l'assurance chasse obligatoire.

Fait à Revel le 11/09/2020 Signature

ACCA de REVEL N°RNA : 381016074. Siège sociale : Mairie de Revel Le bourg 38420 REVEL

Cette charte est disponible sur le site internet et vous sera adressée par mail, merci de la rapporter signé pour obtenir votre carte adhérent.

SÉCURITÉ

Pour la saison à venir, n'oubliez pas:

Sécurité Priorité Absolue

Un principe:
Il vaut mieux en faire trop que pas assez !

- *« On est responsable du dommage que l'on cause par son propre fait, par sa négligence ou par son imprudence (tireur) mais encore de celui qui est causé par des personnes dont on doit répondre (responsable de battue). »*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

FORMATION SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

Dans le cadre de la réforme de la chasse, le décret du 5 octobre 2020 a institué une formation obli***gatoire*** à la sécurité tout les dix ans et pour tous les chasseurs

D'ici à 2030, tous les chasseurs devront avoir passé une remise à niveau sur les règles élémentaires de sécurité à appliquer durant la chasse.

<u>Au programme</u>.
Déroulement et organisation d'une battue, manipulation de l'arme, analyse des accidents de chasse, règles de sécurité…

2 applications pour garantir la sécurité à la chasse

PROTECT HUNT

POUR LES CHEFS DE BATTUE

LAND SHARE

POUR LES USAGERS DE LA NATURE

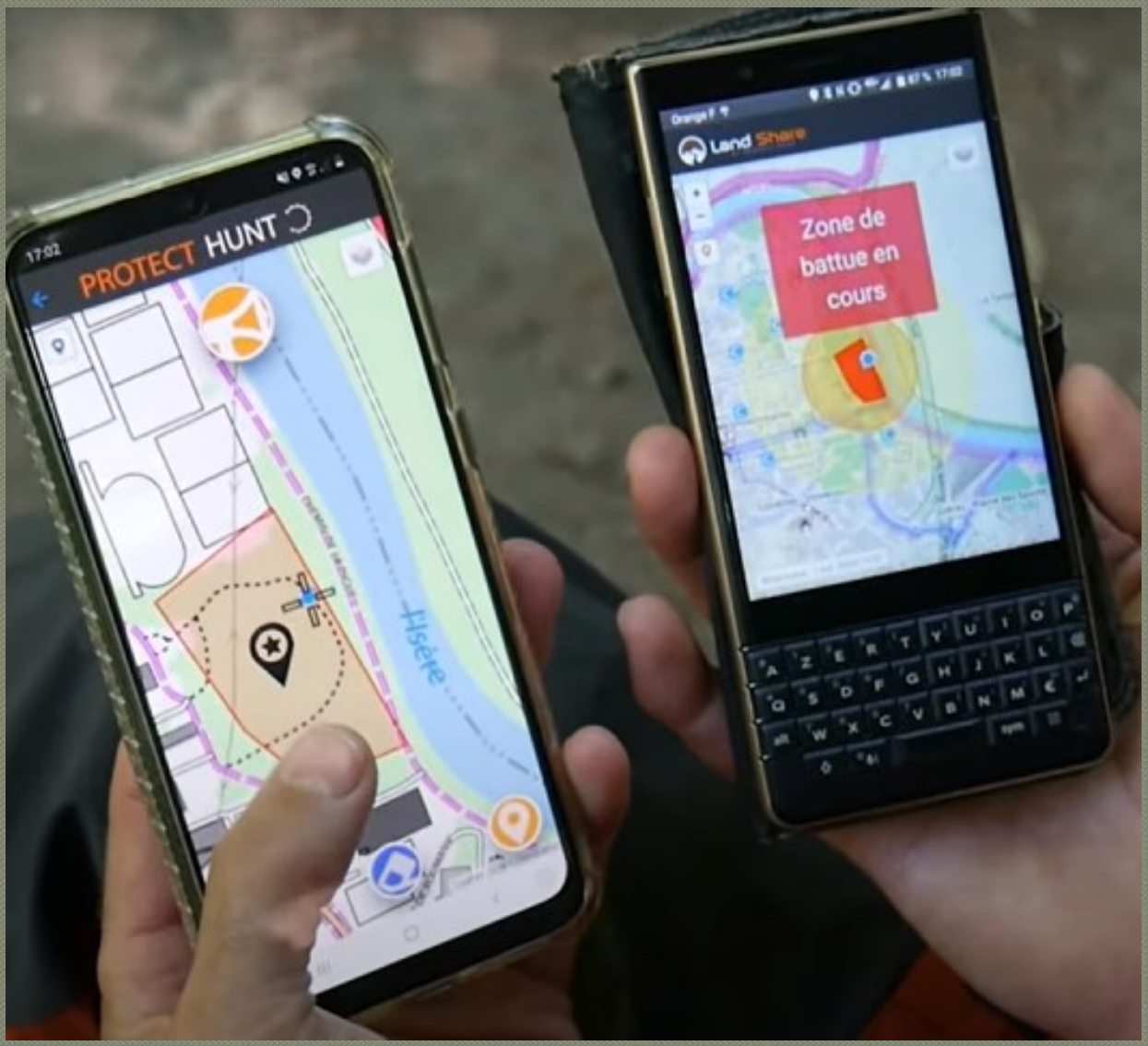

Protect Hunt ;
pour les chefs de battue

Les chasseurs renseignent leurs différentes zones de chasse

- **DIFFUSION en temps réel des zones de battues en cours sur Land Share (l'application des autres usagers)**

- **DIFFUSION en temps réel des débuts et fin de traque**

- **ORGANISATION des zones de chasse avec guidage du chasseur jusqu'à son poste**

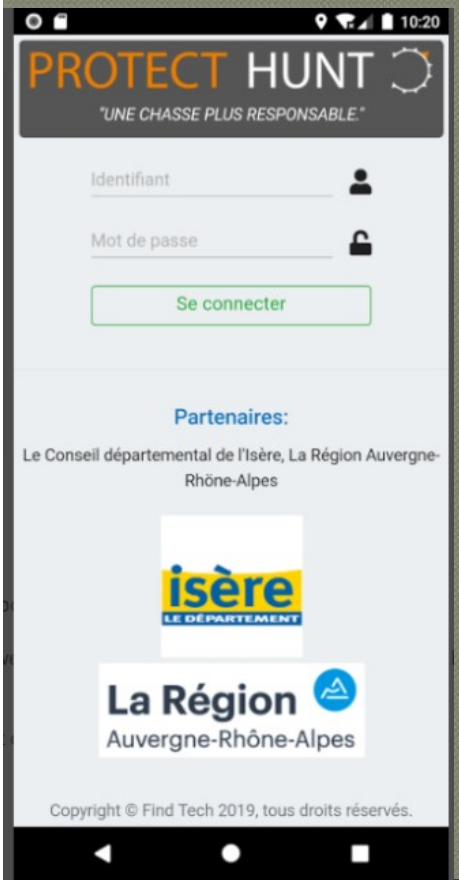

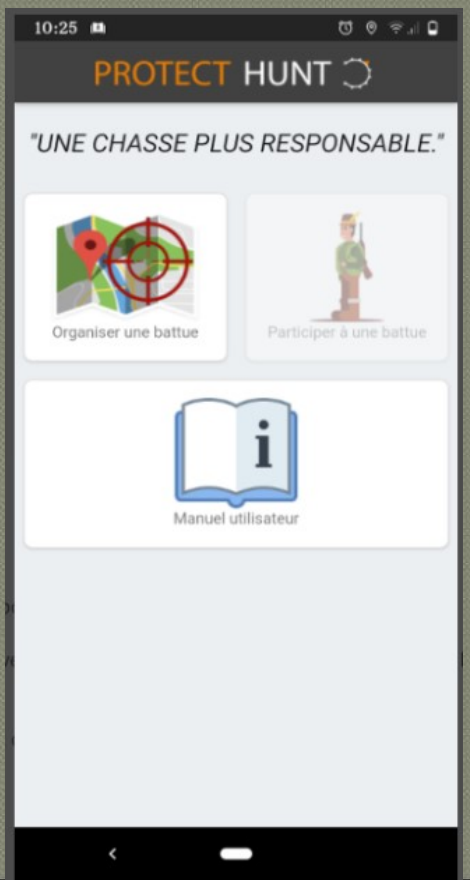

Land Share:

Une application pour les usagers de la nature afin de visualiser en temps réel les zones de battues

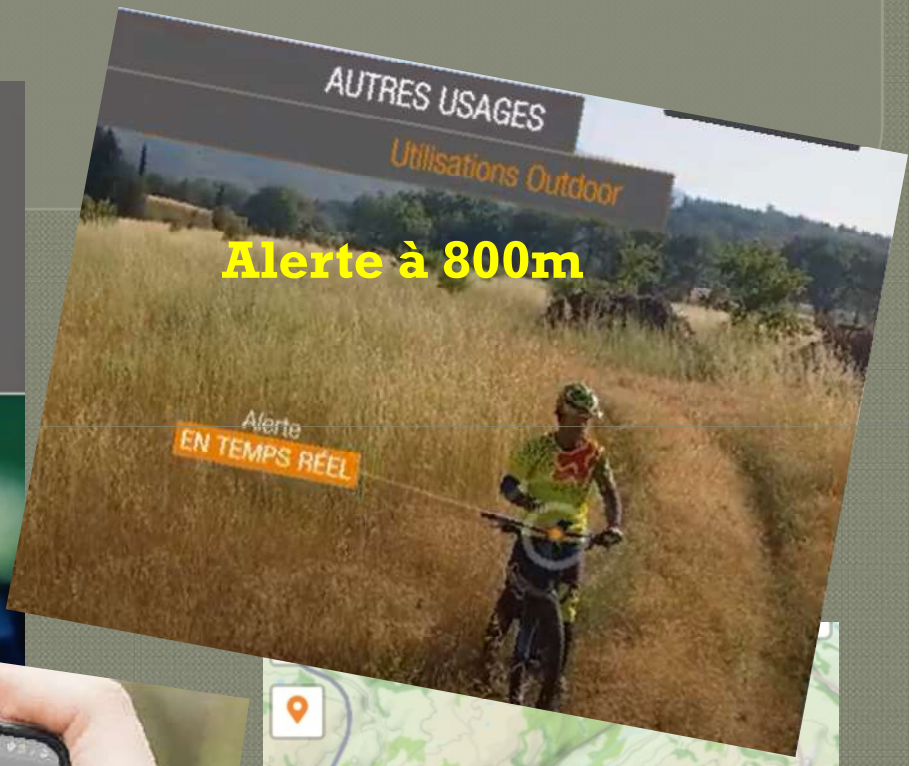

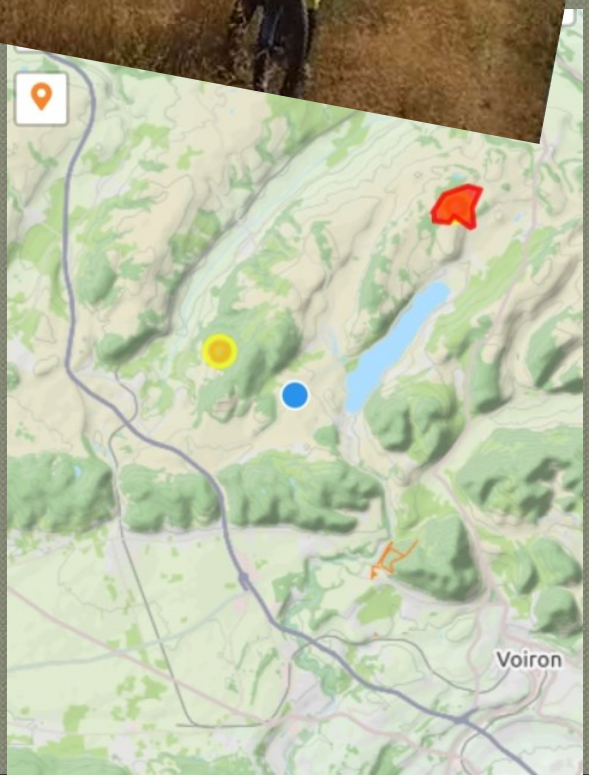

Participation à la vie de l'ACCA

Tous concernés

ENTRETIEN DES MIRADORS
MAÏS AIGRAINOIRS
JOURNÉE BOUDINS
TRAVAUX CABANE

Une réussite !

D 112

HERBEYS

Exposition 2022

VOITURES & MOTOS ANCIENNES

4 ÈME ÉDITION

DIMANCHE 10 JUILLET 2022

Les amis d'Herbeys

Contact: Marc MURE 06 05 42 79 50

Buvette – Restauration- Entrée gratuite

Organisé au profit de l'association **ICEBERG** Autisme et Troubles Envahissants du Développement
Parrainé par le champion automobile des rallyes Bruno SABY

DL du 14/07/21

HERBEYS

Les véhicules anciens ont attiré les curieux

Organisé par les Amis d'Herbeys, un grand rassemblement de véhicules anciens et de prestige a eu lieu dimanche 11 juillet au stade de la commune d'Herbeys. Les bénévoles ont œuvré toute la journée au service des visiteurs tandis que des gendarmes ont veillé au bon déroulement, et notamment au respect des gestes barrières.

Cette 3e édition a rencontré un grand succès, non seulement du côté des exposants car 140 véhicules prestigieux et/ou d'une autre époque ont été amenés jusqu'à Herbeys – sans oublier les très belles motos qui ont aussi été à voir et à entendre –, mais également du côté des visiteurs. En effet, certains venaient d'Allevard, de Valence et du Nord-Isère !

D'autre part, la restaura- rapide de plein air lace a pleine- l'anima- geuse omini- lle mê- mis à s et car- s mordus u admirer ions, Tri- Mustang, R8 es Ferrari, ur autres Al- uis m-

Marc Mure, président de l'association les Amis d'Herbeys, et Françoise Fontana, maire de la commune d'Herbeys.

Certains sont même venus en costume d'époque !

Aston Martin.

Outre la fascination des véhicules, l'autre but de ce rassemblement est de reverser une partie des bénéfices à l'association Iceberg Ated. Cette association de Notre-Dame-de-Vaulx regroupe des familles d'enfa-

ment. Le pilote automobile français Bruno Saby, qui habite Herbeys, en est le parrain depuis longtemps. Il n'hésite pas à mettre sa notoriété au service de cette cause.

s Amis d'Her- président) r.fr

SAMEDI 27 AOUT

JOURNÉE DE RÉGLAGE DES CARABINES
Organisée par l'ACCA de REVEL

Permettre a chacun de vérifier son équipement
Éviter les réglages sauvages dangereux
Éviter les gênes sonores
Sécuriser la zone de tir

Lieu: clairière au fond de la piste du Pleurey à Freydière

R.I.C

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE CHASSE 2022/2023

- ***Vous pouvez le consulter et l'imprimer à partir de notre site internet***
- ***Il vous sera également envoyé par e.mail***

Si vous n'avez pas internet, prévoir 2 enveloppes timbrées à votre adresse

R.I.C

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE D'HERBEYS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE CHASSE 2022/2023

A- PARTIE RÉGLEMENTAIRE

ARTICLE 1
Droits et obligations des membres

1.La qualité de membre de l'association confère le droit de chasser sur l'ensemble du territoire de celle-ci conformément à ce règlement, ainsi que le droit de participer aux opérations de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dont la coordination est assurée par l'association.
2. Chaque membre s'engage à respecter la législation et la réglementation relative à la chasse ainsi que les statuts et le présent règlement.
3. Chaque membre règlera la cotisation annuelle qui lui incombe en fonction de la catégorie à laquelle il appartient et selon les modalités fixées par le conseil d'administration.
4. Le prix des adhésions est décidé par l'assemblée générale et porté en annexe du règlement.
5. Le paiement de la cotisation entraîne la remise d'une carte de membre.
6. Cette carte doit être présentée à toute demande des agents en charge de la police de la chasse et de la garderie de l'association.
7. Chaque membre pourra participer aux activités de l'association liées à son objet social.
8. La participation aux activités pouvant accorder une gratification (tarifaire, tour de chasse...) sont inscrites en annexe au règlement.
9. Chaque membre veillera à avoir un comportement courtois et respectueux envers les autres membres de l'association ainsi que des propriétaires et des autres usagers de la nature

ARTICLE 2
Cartes invitations et cartes temporaires

Cartes d'invitations

10. Les membres de l'ACCA peuvent être accompagnés d'invités. Les invitations aux invités sont accordées à titre gratuit.
Le membre accompagnant obligatoirement son invité durant la chasse peut voir sa responsabilité personnelle engagée en fonction de l'infraction commise par l'invité.
11. Les modalités d'attribution des cartes d'invitations sont précisées en annexe de ce règlement.
12. Chaque invité sera en possession d'une carte d'invitation dûment remplie à cet effet.

Cartes temporaires

13. L'ACCA peut délivrer des cartes de chasse temporaire payantes dont les modalités d'attribution, d'utilisation (espèces, durées, coûts, ...) sont soumises à l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration et précisées en annexe de ce règlement.
14. Le conseil d'administration à délégation de l'assemblée générale pour l'attribution des cartes temporaires.
15. En cas d'infraction au règlement intérieur et de chasse ou aux lois et règlements en vigueurs, le bénéficiaire d'une carte temporaire s'en verra destitué sur décision du conseil d'administration. La carte ne sera pas remboursée.
16. Les bénéficiaires de ces cartes ne disposent pas du droit de vote à l'assemblée générale de l'ACCA, et ne sont pas considérés comme membres de l'association

SITE INTERNET

WWW.ACCADIANEDHERBEYS.COM

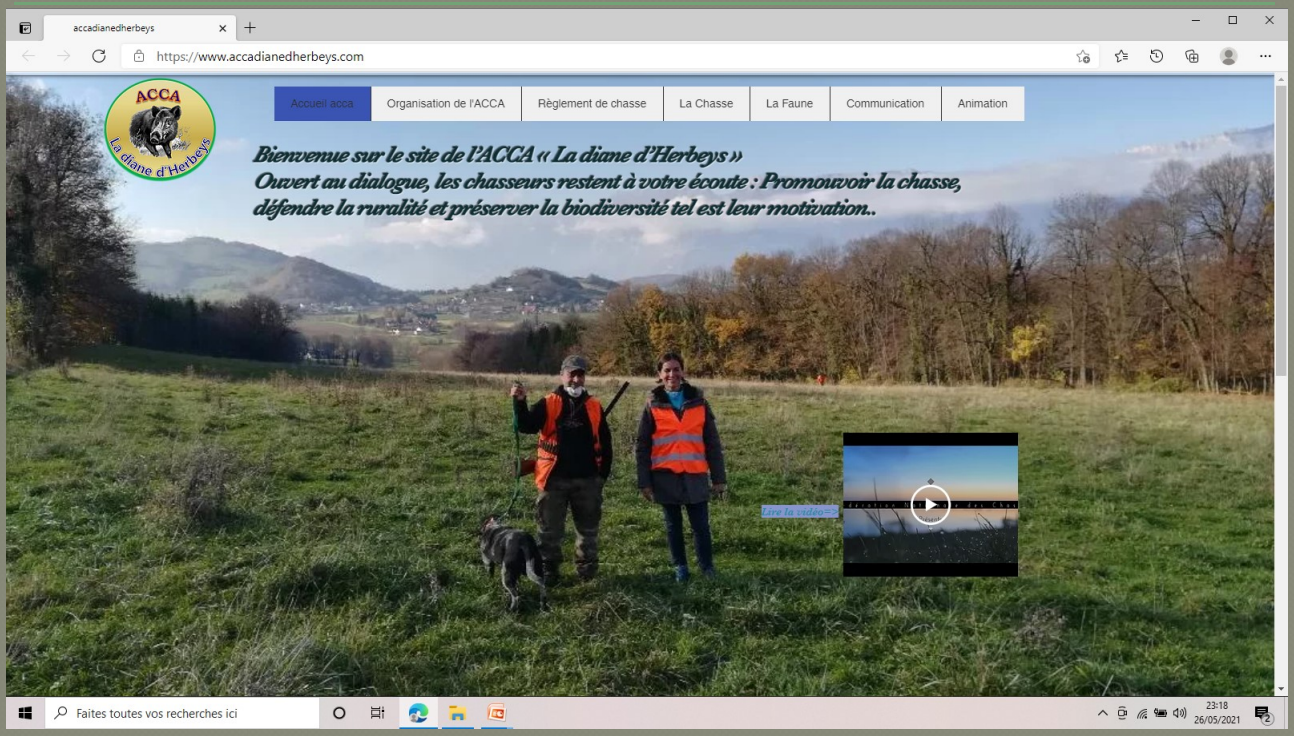

L'espace « Adhérents »

Il permet de vous tenir régulièrement informé en mettant à votre disposition un contenu complet sur la vie de l' ACCA.
Accessible avec le mot de passe
Vous y consulterez toutes les informations et tous les documents imprimables nécessaires à la pratique de la chasse.

SITE INTERNET

WWW.ACCADIANEDHERBEYS.COM

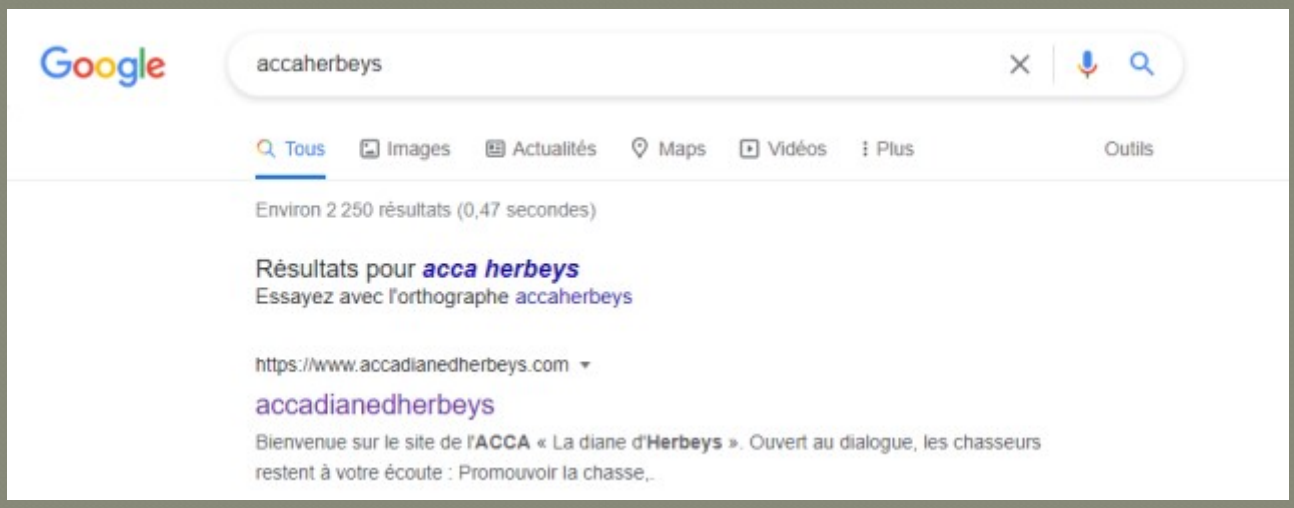

L'espace « Adhérents »

L’espace « Adhérents »

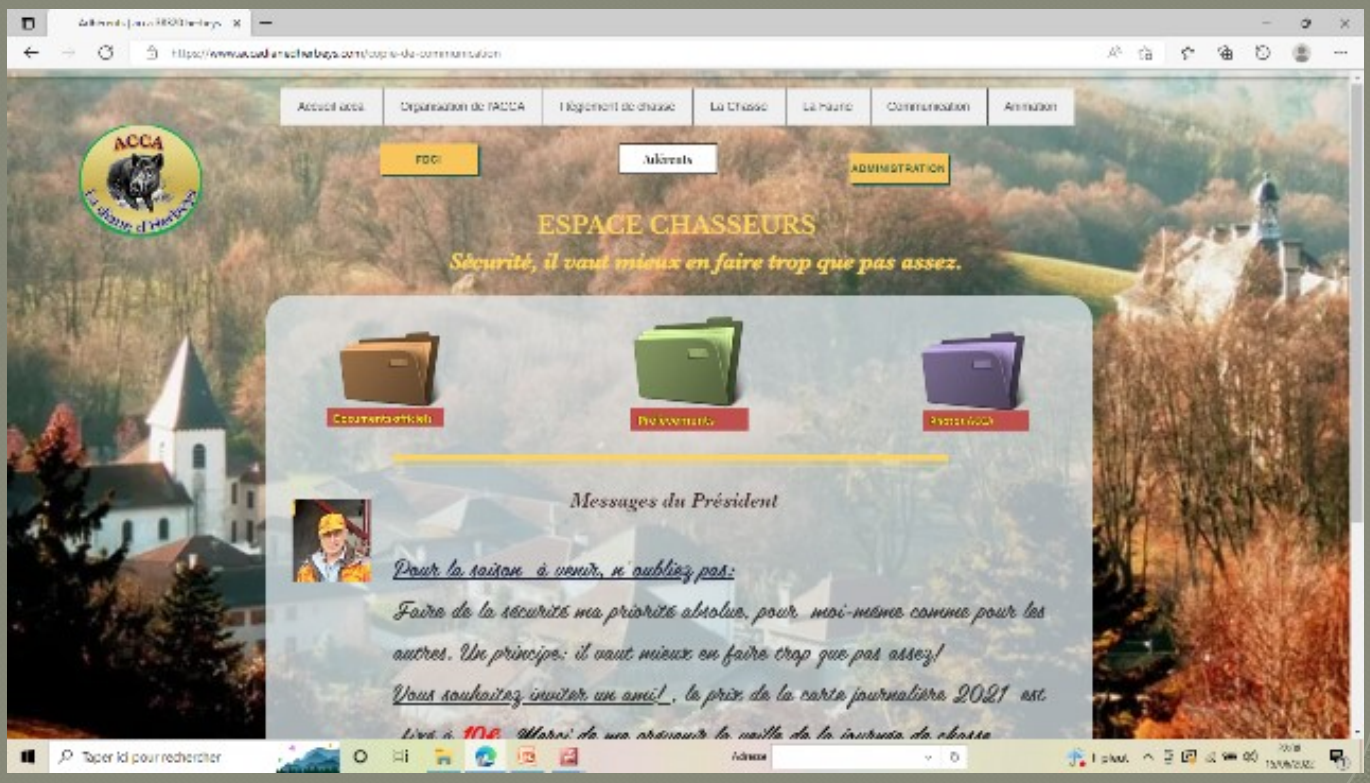

L'espace « Adhérents »

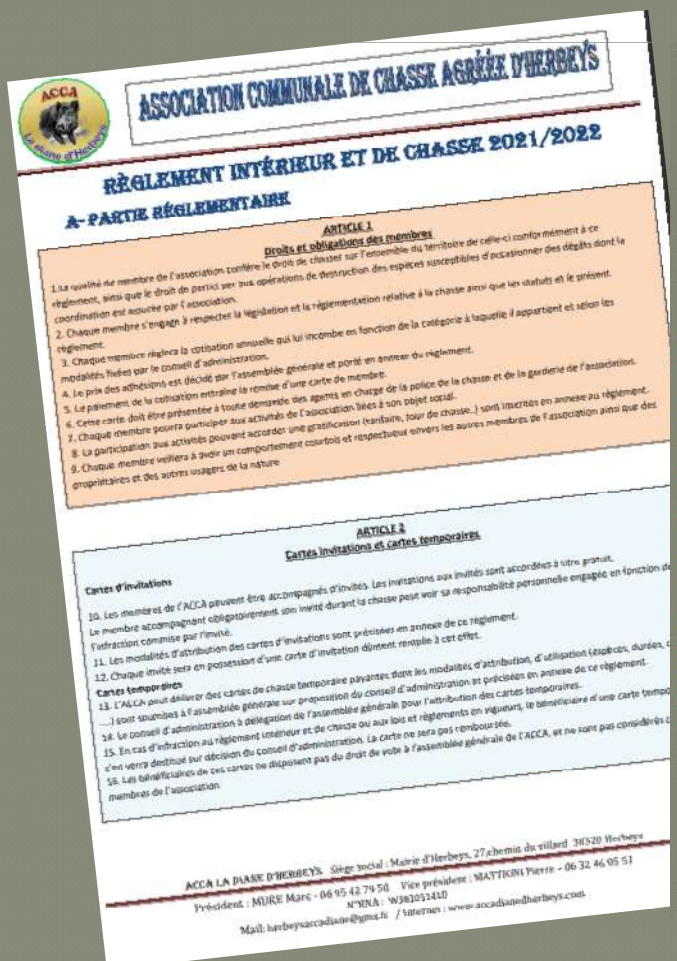

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE D'HERBEYS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE CHASSE 2021/2022

A- PARTIE RÉGLEMENTAIRE

ARTICLE 1
Droits et obligations des membres

1. La qualité de membre de l'association confère le droit de chasser sur l'ensemble du territoire de celle-ci conformément à ce règlement, ainsi que le droit de participer aux opérations de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dont la coordination est assurée par l'association.
2. Chaque membre s'engage à respecter la législation et la réglementation relative à la chasse ainsi que les statuts et le présent règlement.
3. Chaque membre règlera la cotisation annuelle qui lui incombe en fonction de la catégorie à laquelle il appartient et selon les modalités fixées par le conseil d'administration.
4. Le prix des adhésions est décidé par l'assemblée générale et porté en annexe du règlement.
5. Le paiement de la cotisation entraîne la remise d'une carte de membre.
6. Cette carte doit être présentée à toute demande des agents en charge de la police de la chasse et de la garderie de l'association.
7. Chaque membre pourra participer aux activités de l'association liées à son objet social.
8. La participation aux activités pouvant accorder une gratification (tarifaire, tour de chasse...) sont inscrites en annexe au règlement.
9. Chaque membre veillera à avoir un comportement courtois et respectueux envers les autres membres de l'association ainsi que des propriétaires et des autres usagers de la nature.

ARTICLE 2
Cartes invitations et cartes temporaires

Cartes d'invitations

10. Les membres de l'ACCA peuvent être accompagnés d'invités. Les invitations aux invités sont accordées à titre gratuit. Le membre accompagnant obligatoirement son invité durant la chasse peut voir sa responsabilité personnelle engagée en fonction de l'infraction commise par l'invité.
11. Les modalités d'attribution des cartes d'invitations sont précisées en annexe de ce règlement.
12. Chaque invité sera en possession d'une carte d'invitation dûment remplie à cet effet.

Cartes temporaires

13. L'ACCA peut délivrer des cartes de chasse temporaire payantes dont les modalités d'attribution, d'utilisation (espèces, durées, ...) sont soumises à l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration et précisées en annexe de ce règlement.
14. Le conseil d'administration à délégation de l'assemblée générale pour l'attribution des cartes temporaires.
15. En cas d'infraction au règlement intérieur et de chasse ou aux lois et règlements en vigueurs, le bénéficiaire d'une carte temporaire s'en verra destitué sur décision du conseil d'administration. La carte ne sera pas remboursée.
16. Les bénéficiaires de ces cartes ne disposent pas du droit de vote à l'assemblée générale de l'ACCA, et ne sont pas considérés comme membres de l'association.

ACCA LA DIANE D'HERBEYS Siège social : Mairie d'Herbeys, 27 chemin du villard 38320 Herbeys
Président : MURE Marc - 06 95 42 79 50 Vice président : MATTIONI Pierre - 06 32 46 95 51
N°RNA : W383014110
Mail: herbeysaccadiane@gmail.fr / Internet : www.accadianedherbeys.com

ACCA La diane d'Herbeys

RAPPORT FINANCIER

BILAN SAISON 2020/2021			
Date	LIBELLÉ	RECETTES	DEPENSES
	Report solde saison 2019/2020	5 098,70 €	
29/05/2020	Facture FDCI : Taxe de territoire + bracelets		636,48 €
06/07/2020	Plaques battues FDCI		20,00 €
01/10/2020	Assurance Groupama		232,69 €
26/03/2021	Site internet WIX.com		157,08 €
01/07/2020	Pierre à sel		28,20 €
20/04/2020	Gibis 38 Chatte facture faisans		562,50 €
07/12/2020	Moteur agrainoir		90,00 €
18/02/2021	Batterie agrainoir Batterie Center		85,38 €
10/04/2021	Achat maïs Valentin		58,00 €
08/09/2020	Cotisations saison 2020/2021	3 230,00 €	
12/11/2020	Subvention mairie 2020/2021	200,00 €	
	TOTAUX	8 528,70 €	1 870,33 €
	Solde compte au 04/06/2021		6 658,37 €
	Epargne compte livret		3 146,27 €
	AVOIR TOTAL ACCA au 04/06/2021		9 804,64 €

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

SIA

Les chasseurs doivent enregistrer leurs armes

la création d'un compte personnel avant le 1er juillet 2023 sera obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes au-delà de cette date. Sont concernées les armes de catégories B et C (pistolet, revolver, fusil, carabine…)

Depuis le 1er août 2018, la déclaration d'un fusil de chasse est obligatoire,

Toute acquisition d'arme de catégorie C doit faire l'objet d'une déclaration

COMPTE SIA

Préparez les Justificatifs suivants, scannés ou photographiés :

Allez sur le site:

www.sia.detenteurs.interieur.gouv.fr

Cliquez sur

Choisir sa catégorie

(chaseur)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Je remplis tous les champs et j'importe les documents

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SIA — Système d'Informations sur les Armes
Espace détenteurs

Création de compte - Première partie (1/2)

1 Identité | 2 Adresse de la résidence principale et coordonnées | 3 Adresse(s) de résidence secondaire(s) en France | 4 Validation

Informations sur le permis de chasser
Veuillez renseigner le numéro de votre permis de chasser *

Numéro de permis de chasser *
Veuillez vous rapprocher de la fédération départementale de votre lieu actuel de résidence si vous ne disposez pas d'un numéro de permis de chasser

Ajouter mon permis de chasser *
La taille maximale autorisée de votre document est 5Mo. Les formats acceptés sont .png, .pdf, .jpeg, .jpg

Importer ← Importer vos documents

Numéro de guichet unique de votre validation en cours

Ajouter ma validation de permis de chasser
La taille maximale autorisée de votre document est 5Mo. Les formats acceptés sont .png, .pdf, .jpeg, .jpg

Importer

Identité

Sexe *
Sélectionner un sexe

Nom *

Nom d'usage
Nom de famille utilisé dans la vie courante, à renseigner s'il ne s'agit pas du nom de naissance.

Premier prénom *

Deuxième prénom

Troisième prénom

Quatrième prénom

Prénom usuel
Prénom utilisé dans la vie courante, il doit être identique à l'un des prénoms renseignés dans le formulaire.

Date de naissance *
//MM/AAAA

Pays de naissance *
France

Département de naissance *

Lieu de naissance *

Nationalité *

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Valider à l'aide du code

Je saisis le code qui est dans l'image et je prends connaissance des mentions légales.
Je coche les cases avant de valider.

Vous devez alors **consulter votre boite mail** pour ouvrir ce courrier et **cliquer sur le lien qui lui permettra de valider la création de votre compte.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Bonjour,

Vous venez de demander la création d'un compte détenteur dans le Système d'Information sur les Armes.

Cliquez sur ce lien pour finaliser votre demande de création de compte. Ce lien est actif pendant 48 heure

Sécuriser son compte

- J'y suis presque ! Je choisis maintenant le mot de passe pour mon compte. Il m'est strictement personnel.
- Je choisis et je réponds à 3 questions différentes qui me serviront à récupérer mon identifiant en cas d'oubli.

Un nouvel écran s'affiche pour les deux dernières étapes de création de compte.

Il faut d'abord **choisir un mot de passe pour sécuriser le compte**.
Le mot de passe est **strictement personnel** et doit contenir un certain nombre de critères qui sont énoncés ici.

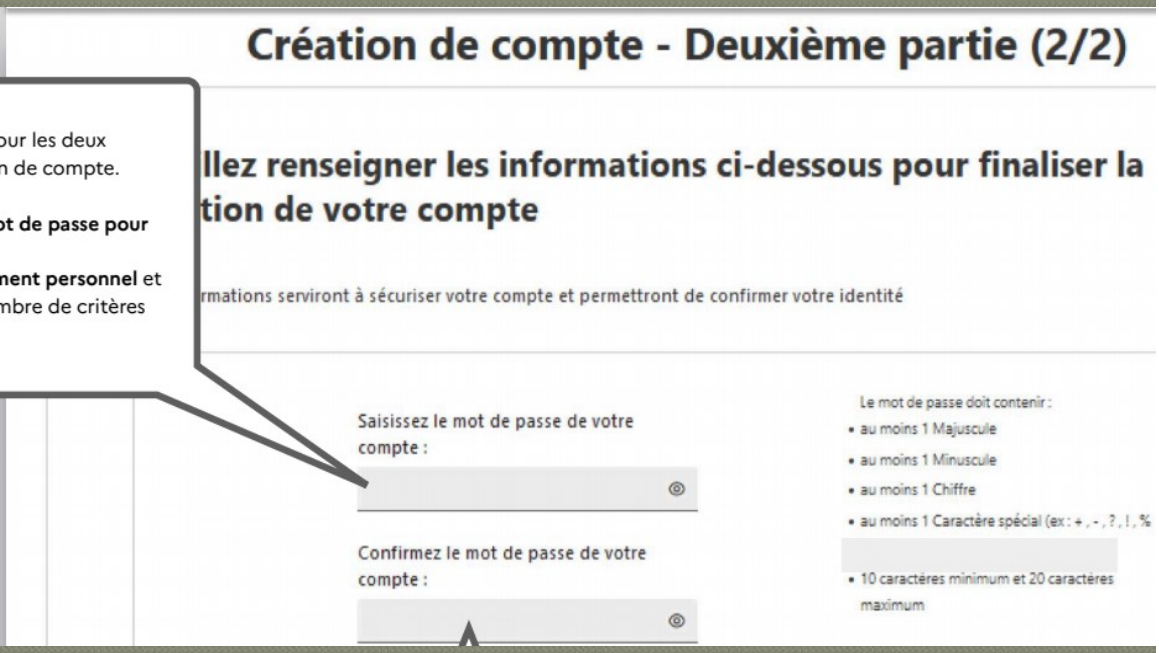

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

En cas d'**oubli de votre identifiant**, vous aurez la possibilité de le récupérer grâce à un système de questions personnelles auxquelles vous devrez répondre.

Les trois questions / réponses sont obligatoires.

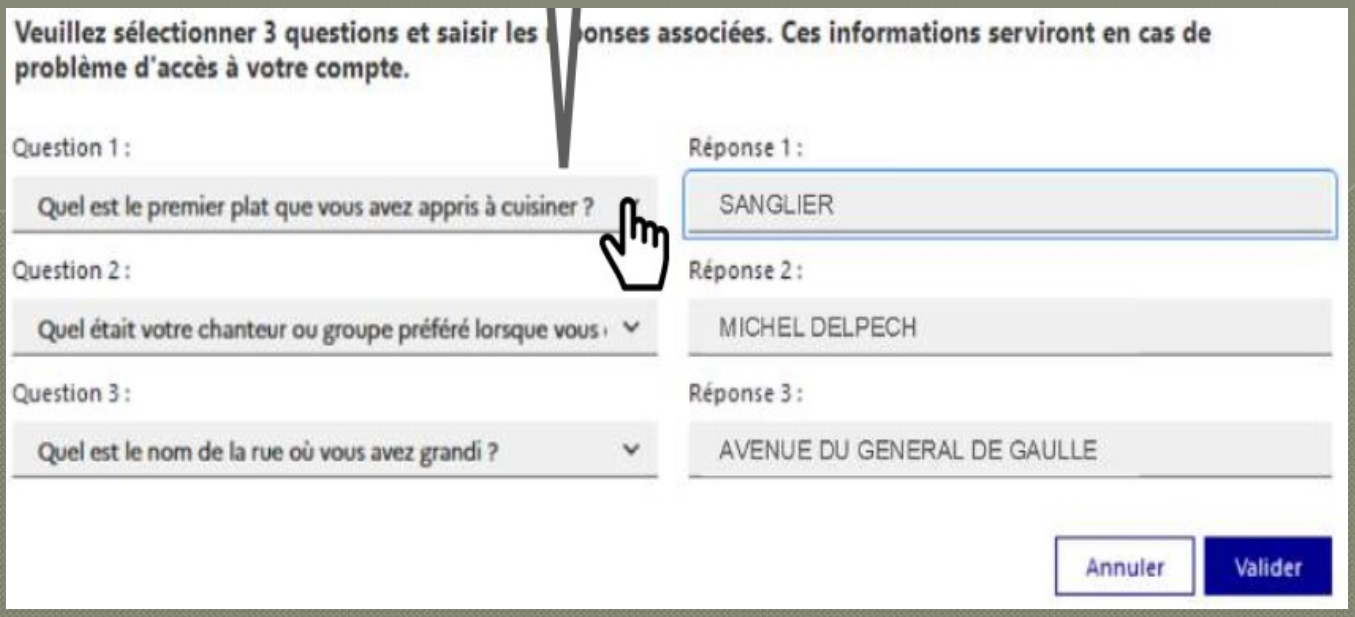

C'est fini !

Un écran récapitulatif de votre démarche s'affiche et vous disposez maintenant d'un numéro SIA en plus de votre compte SIA.

Votre numéro SIA vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes.

Il est unique et personnel. Il est la clé d'échange entre vous et l'armurier chez lequel vous vous rendez.

Le système vous communique:

- **Le N° SIA**
- **l'identifiant de connexion**

Indispensable pour accéder au compte

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Système d'Information sur les Armes

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le 19/02/2022

Bonjour, JEAN PAUL BELLIN

Vous venez de créer votre compte particulier en qualité de chasseur sur le Système d'Information sur les Armes (SIA).

Un numéro SIA vous a été affecté :

N° SIA: BELJEA05NJRN

Ce numéro vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes.

Il doit être présenté à votre armurier avant chaque intervention de sa part sur votre arme.

Attention: Ce numéro est distinct de votre identifiant de connexion à l'application SIA et de votre mot de passe :

Identifiant de connexion : dtew4360422

Mot de passe: Défini par vos soins dans l'application SIA

Pour rappel: vous disposez d'un **délai de 6 mois** à compter de ce jour pour corriger, le cas échéant, les informations relatives aux armes mentionnées dans votre râtelier numérique.

Retrouvez les informations sur l'utilisation de votre râtelier numérique en cliquant sur le bouton « Aide » du SIA.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Connexion au compte

Pour vous connecter vous devez saisir l'**identifiant** qui vous a été communiqué lors de la création de votre compte (*voir l'étape précédente*) et le **mot de passe** que vous avez choisi avant de cliquer sur « **se connecter** ».

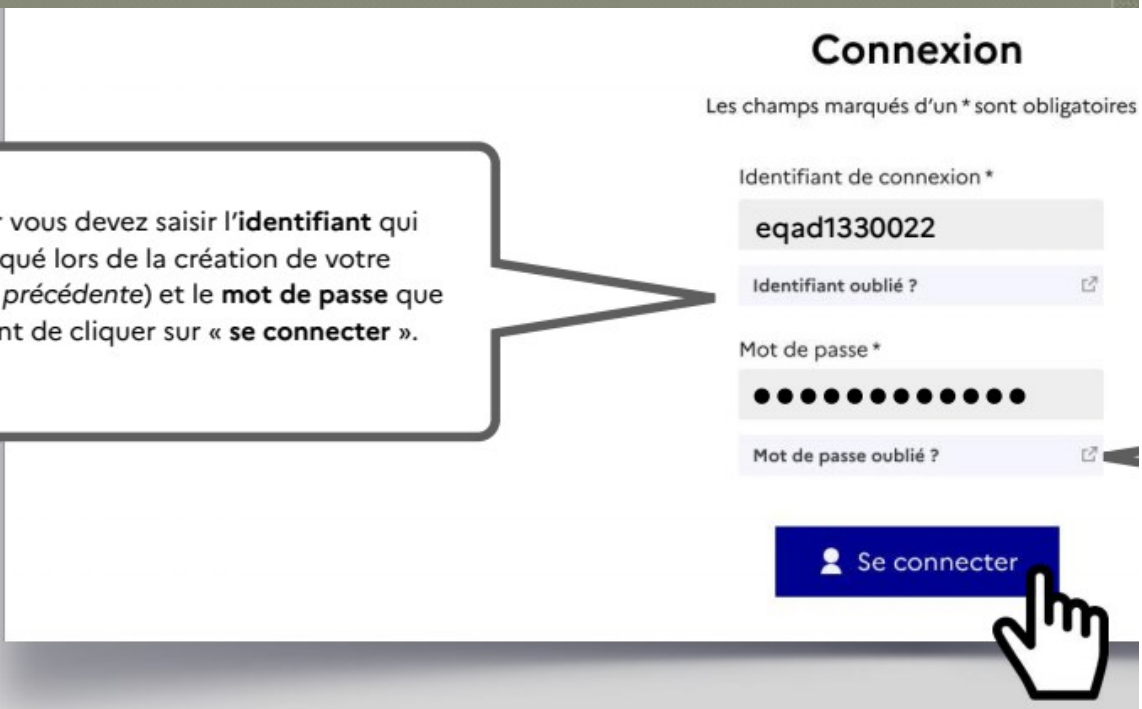

Mon râtelier : arme manquante

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Mon râtelier

Enregistré une arme : Numéro RGA

Le **RGA** c'est le **Référentiel Général des Armes**, sorte de bibliothèque de tous les modèles d'armes.
Il est accessible par le menu.

Le détenteur va donc devoir parcourir cette bibliothèque pour **sélectionner la fiche RGA qui correspond à son arme** ou s'en approche le plus.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Mon râtelier

Recherche Numéro RGA

Pour faciliter sa **recherche**, le détenteur peut **saisir la marque, le modèle, le calibre, le fabricant**... toutes les informations qui peuvent être utiles pour **cibler plus précisément la fiche qui correspond à son arme.**

Le détenteur doit sélectionner la **fiche qui se rapproche le plus de son arme.**

Résultats

Référence RGA	Type	Marque	Modèle	Calibre	Mode de percussion	Type de canon	Système d'alimentation	Longueur du canon (mm/po)	Capacité	Fabricant	Class. Nat
BH927	REVOLVER	COLT	TROOPER	22 LONG RIFLE	ANNULAIRE	RAYE	BARILLET	102 / 4.02	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1°
BH928	REVOLVER	COLT	TROOPER	22 LONG R	IRE	RAYE	BARILLET	152 / 5.98	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1°
BH929	REVOLVER	COLT	TROOPER	357 MAGNUM	ALE	RAYE	BARILLET	102 / 4.02	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1°
BH930	REVOLVER	COLT	TROOPER	357 MAGNUM	CENTRALE	RAYE	BARILLET	152 / 5.98	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1°
BH931	REVOLVER	COLT	TROOPER	38 SPECIAL	CENTRALE	RAYE	BARILLET	102 / 4.02	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1°
BH932	REVOLVER	COLT	TROOPER	38 SPECIAL	CENTRALE	RAYE	BARILLET	152 / 5.98	6 (0 + 6)	COLT'S PATENT FIREAR...	B 1°

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Mon râtelier

Numéro RGA

Numéro de série de l'arme

Information des éléments de l'arme

Veuillez saisir le numéro de série des éléments essentiels de l'arme :

Remplir les champs correspondants aux éléments constitutifs de votre arme

Partie supérieure boîte de culasse (upper)

Canon 1

Culasse

Ensemble mobile de culasse

Tête de culasse

Barillet

Autres systèmes de fermeture

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Mon râtelier

Numéro RGA

Numéro de série de l'arme

Les informations relatives à l'arme apparaissent et le détenteur **termine la procédure** en cliquant sur valider. Sa validation **équivaut à une déclaration** et une demande d'intégration de cette arme à son râtelier.

Et n'oubliez pas!

Sécurité Priorité Absolue

LE BUREAU DE L'ACCA VOUS SOUHAITE UNE BONNE SAISON 2022/2023